



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4906

Approbation des adhésions du Musée des beaux arts à l'association interSTICES et au groupe Bizot

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUIN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4906 - APPROBATION DES ADHESIONS DU MUSEE DES BEAUX
ARTS A L'ASSOCIATION INTERSTICES ET AU GROUPE
BIZOT (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

La Ville de Lyon / Musée des beaux-arts souhaite adhérer à l'association interSTICES. Structure de coopération régionale sur la thématique Culture et Santé, interSTICES est une association loi 1901, qui réunit depuis 2012 une partie du réseau des professionnels Culture et Santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle compte actuellement près de 80 adhérents : des établissements de santé, hospitaliers ou médico-sociaux, des structures culturelles, des équipements mais aussi des compagnies, des professionnels des deux secteurs ou encore des usagers.

Elle s'est donnée pour mission de sensibiliser aux enjeux du développement culturel et artistique dans les espaces de santé pour favoriser le développement de nouvelles initiatives en la matière. Dans son programme d'actions, synthèse des besoins et attentes exprimés par les porteurs de projet adhérents, elle souhaite contribuer à la réflexion, aux échanges et à la reconnaissance des pratiques et des acteurs. Outil de mutualisation et de soutien à l'échelle territoriale, elle se positionne comme une plateforme collaborative au service des porteurs de projet.

Le Musée des beaux-arts de Lyon est investi de longue date dans l'accès à la culture pour tous. Sa politique culturelle forte permet de nombreuses actions auprès de différents publics dits « éloignés ou empêchés » en particulier pour des raisons médicales. C'est pourquoi le musée souhaite adhérer à l'association interSTICES.

Pour l'année 2019, le montant de la cotisation à l'association interSTICES est fixé à 200 euros.

Le Musée des beaux-arts souhaite également adhérer au groupe Bizot, groupe qui réunit les directeurs des plus grandes institutions muséales dans le monde. Les rencontres des membres du groupe Bizot visent à faciliter et intensifier les échanges entre ces institutions, et constituent un lieu d'échanges et un laboratoire d'idées pour l'évolution des musées.

Pour l'année 2019, une adhésion est demandée pour les membres de ce groupe. Elle s'élève à 750 euros.

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- M.le Maire est autorisé à souscrire les cotisations à l'association interSTICES et au groupe Bizot.
- 2- Les dépenses relatives à ces cotisations seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2019 du service du Musée des beaux-arts, nature 6281 – fonction 322 - chapitre 011.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER